



Modification du taux d'intérêt dun emprunt immo

Par **yvra_old**, le **05/12/2007** à **21:16**

Bonjour, rnrnJe travaille actuellement dans une banque et j'achète prochainement un bien immobilier. Si j'effectue mon crédit auprès de la banque dans laquelle je travaille un taux collaborateur (préférentiel) m'est accordé. Toutefois si je décide de quitter cet emploi, ce taux sera ravisé de 0.65 points à la hausse, cette augmentation est stipulée sur la proposition de crédit.rnJe souhaitais savoir si la démarche de mon employeur (augmenter mon taux en cas de départ) est normale et légale.rnrnPar avance merci de votre aide.rnrnYvra